

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 24 mars, dimanche 25 mars et lundi 26 mars 2018
à 87640 RAZES, Lieu-dit La Roche

Présents : Dominique Michel, Sylvie Buyens, Marlyne Philippe-Coignac, Francine Saal, Sophie Decoster, Frédéric Brissaud, Claudie Bertrand

Assistante administrative : Heidy Mascaro

SAMEDI 24 MARS 2018

La réunion est ouverte à 15h et commence par un tour de table pour organiser les 2 jours.

Précieux temps d'échange entre les membres du CA quant aux priorités et à la direction de travail qu'ils veulent se donner pour cette année. Par ailleurs, réflexion au sujet des modalités de fonctionnement en tant que CA collégial.

1. Nouvelles de la SFG

L'AG de la SFG s'est tenue le week-end précédant la présente réunion. Sylvie Buyens et Claudie Bertrand y ont assisté en tant que représentantes du CEG-t. Lors de cette assemblée générale, certaines choses ont été dites, en particulier vis-à-vis du CA : non-respect de l'obligation des membres du bureau d'être membres titulaires, manque de cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait, etc. Le CA de la SFG a été désavoué et au final, il n'y avait plus qu'un seul membre disposé à poursuivre son mandat et aucun nouveau candidat.

Après un moment de flottement, plusieurs membres se sont présentés, de sorte que c'est une nouvelle équipe qui compose le CA de la SFG et, aspect positif, une collaboration est à nouveau envisageable du point de vue du CA du CEG-t.

L'orientation votée par l'AG de la SFG est la dissolution de la SFG, dès que la Maison Nouvelle sera créée.

Suspension de la réunion à 19h30

DIMANCHE 25 MARS 2018

Reprise de la réunion à 9h.

2. Directions de travail pour 2018

- **Prendre soin des membres du CEG-t** (à distinguer de la « communauté gestaltiste ») et des différences de positionnement entre les adhérents, avec des enjeux différents.
Pour ceux qui veulent aller vers la Maison Commune : si le CEG-t continue à exister, il s'agit pour eux de la perte du rêve de « rassembler ».
Pour ceux qui ne le souhaitent pas : la dissolution du CEG-t entraîne la rupture de leur engagement déontologique, ce qui peut être considéré comme une perte essentielle car reliée à un fondement du CEG-t.
- En tant qu'**organisation professionnelle**, il est nécessaire d'affirmer une ligne de conduite qui assure une certaine pérennité dans nos engagements, une contenance et une direction de sens même si elles peuvent être confrontantes.
Nécessité pour le CA de préciser les termes « posture de champ » et « phénoménologie » et de nommer leur incidence sur des positionnements anthropologiques (par exemple la différenciation avec le modèle médical).
Plus globalement, il y a lieu d'identifier quelques termes à proposer pour définir la position dans laquelle le CA se place.
- Réflexion et discussion autour d'un projet de **charte d'orientation du CEG-t**, avec en priorité l'orientation clinico-pratique, ainsi que l'orientation professionnelle.

3. Validation CR

Le CR de la réunion de l'Assemblée Générale des 20 et 21 janvier 2018 est validé par **6 voix pour et 1 abstention**.

Le CR de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2018 est validé par **6 voix pour et 1 abstention**.

4. Collaboration avec le nouveau CA de la SFG

Le CA du CEG-t souhaite une première rencontre avec le nouveau CA de la SFG, sans commissions mixtes et sans Horizon 18. La date du 22 avril qui avait été retenue par la Coordination n'est pas possible pour le CA actuel. Les administrateurs décident de proposer 2 dates : le lundi 21 mai ou le dimanche 3 juin.

5. Commissions

5.1. **Autonomisation des commissions mixtes.**

Les orientations 2018 prévoient une « autonomisation » des commissions mixtes.

Après discussion, le CA considère que cette autonomisation ne peut pas être totale, dans la mesure où statutairement et financièrement, les commissions dépendent toujours du CA.

Après échanges, il est acté qu'une autonomisation serait possible à partir d'une présentation d'un projet prévisionnel et d'un budget proposé au CA avant la fin d'année N-1.

5.2. CMMC

Concernant le site commun, www.gestalt-therapie.org, le CA souhaite qu'il reste comme convenu à l'attention exclusive du grand public. Après consultation de celui-ci, le CA relève notamment que l'onglet « maison commune » n'y a pas sa place, car il donne accès à un débat concernant les professionnels et non le grand public.

Si les 2 associations peuvent être d'accord sur une communication externe, la communication interne, à l'intention des adhérents, doit rester du ressort de chaque association sur leurs sites respectifs (www.cegt.org et www.sfg.fr).

le C.A souhaite que l'Encrier et la CMCC se rapprochent pour intégrer dans l'Encrier le lien vers le Compte-rendu du Congrès Mondial de Psychothérapie de 2017 et que l'assistante administrative communique ce lien à Anne Fafchamps. pour le site internet du CEG-t.

Le CA est surpris de ne pas trouver de chapitre se rapportant à ce congrès sur le site commun.

5.3. Encrier

Claudie Bertrand accepte d'être la référente du CA auprès de l'Encrier.

Suspension de la réunion à 19h30

LUNDI 26 MARS 2018

Reprise de la réunion à 9h15.

6. Horizon 18, quelle collaboration ?

Horizon 18 s'est auto-constitué et il n'est pas missionné, au sens statutaire, par le CA, même si les membres adhérents du CEG-t qui en font partie se sentent porteurs des valeurs du CEG-t.

Contrairement au Collectif 109 qui avait été missionné par les 2 associations pour préparer les Journées de Bordeaux, Horizon 18 a émergé et s'est constitué sans être missionné.

Le CA reprend et écrit le déroulé historique des différentes étapes du processus de rapprochement engagé par les 2 associations et constate un décalage, entre les décisions et positions respectives des 2 associations.

Ce travail de remise à plat est important pour comprendre et sortir des malentendus...

Le CA décide de laisser travailler le groupe Horizon 18, de consulter régulièrement le forum et de proposer à Horizon 18 de venir présenter le résultat de leur travail lors de la réunion du CA du 4 juin.

7. Trésorerie

Au moment de la présente réunion, le CEG-t compte environ 200 adhérents. Un emailing rappelant les échéances concernant la mise à jour de l'annuaire sur le site a été envoyé en février, de sorte qu'une relance peut être envisagée, mais pas tout de suite. Sur le plan financier, la situation est saine pour l'instant, mais quelques incertitudes sont à relever : frais pour les Cahiers, réunions en résidentiel de la CED avec la commission éthique de la SFG, éventuelle Assemblée Générale Extraordinaire, etc.

8. Mot de la Présidence dans le prochain Encrier

Le CA décide de s'adresser aux adhérents par l'intermédiaire de l'Encrier, pour rappeler la définition du CEG-t, revenir sur les différents événements du processus de rapprochement (AG, Journées d'octobre,

Horizon 18, Maison commune, etc...), exprimer la position du CEG-t par rapport à ses membres qui ne sont pas tous dans la même mouvance, informer sur l'ouverture à créer avec le nouveau C.A de la SFG sans inférer sur le résultat de cette ouverture.

La discussion des autres points de l'ordre de jour est reportée à plus tard.

Clôture de la réunion à 13h.

Avis aux lecteurs : Ce compte-rendu est le reflet des débats tenus à la date de la réunion.

 **PROCHAINES DATES DE RÉUNION DU CA :**

4 juin, 1 et 2 octobre, 3 décembre 2018 à Paris.